

Responsable UE
Hilke Vervaeke

Président de jury
Roland Decaudin

Secrétaire de jury
Dominique Mangon

Contact
service.etudiants@saint-luc.be
+32 4 341 81 33

Master 2 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC
UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle
14 crédits • 280 points • 0 heures
Prérequis : D400 Atelier Design industriel

Acquis d'apprentissage

Au terme du cours de **design industriel-atelier**, l'étudiant est capable de:

- collaborer avec un ensemble de professionnels dans différents secteurs d'activité à l'aide de méthodes expérimentées.
- maîtriser la plupart des procédés de fabrication en les intégrant dans ses projets.
- se distinguer par ses compétences artistiques et autres qualités spécifiques à l'aide de l'usage des nombreux principes et de la recherche formelle.
- exploiter les outils numériques dans leur constant développement tout en conservant la maîtrise des moyens d'expressions habituels, via la formation continue
- appliquer une méthode de travail éprouvée par la concrétisation des divers projets, jurys et stages durant son cursus afin d'aboutir à une solution concrète

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

L'atelier est l'activité fondamentale de la formation. Son évaluation est artistique, cela signifie que la note finale est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique de fin d'année. La note d'année est déterminée par les enseignants titulaires, elle est constituée pour 25% des résultats du premier quadrimestre et pour 25% des résultats du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les formations de type court (cycle unique), seul le jury artistique de 3^{ème} bachelier est externe. Pour les formations de type long (deux cycles), seul le jury artistique de 2^{ème} master est externe.

Le règlement des jurys artistiques complet est disponible en annexe 2 du règlement des études.

Important, il n'y a pas de seconde session pour cette unité d'enseignement.